

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 28/02/2023 à 8h00 au 13/03/2023 inclus à 23h59 (heure française), un jeu avec obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Jeu NESTLE® Transversal chez Carrefour en 2023 » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2023>

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) hors DOM-ROM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

3. Annnonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet de « Croquons La Vie » via l'URL : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2023>
- Supports publicitaires en magasin : présence de dispositifs « publicité sur le lieu de vente » (« PLV ») au sein des hypermarchés Carrefour et leur drive,
- Encart tract Carrefour en diffusion nationale.

4. Dotations mises en jeu

- 400 (quatre cents) cartes cadeaux Carrefour dématérialisées d'une valeur unitaire de 50 (cinquante) euros TTC.

La carte cadeau peut être adressée au gagnant en format physique sur simple demande de sa part.

Ces cartes cadeaux Carrefour (version physique ou digitale) sont valables pendant un an à partir de la date d'activation, jusqu'à épuisement total du solde. Elles sont utilisables sur tous les rayons (hors carburant) dans plus de 2 900 magasins participants Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité sous enseigne du Groupe Carrefour (voir liste) en France métropolitaine, ainsi que chez Carrefour Spectacles et Carrefour Voyages. Voir modalités complètes sur le site www.cartecadeau.carrefour.fr/page/29/comment-ca-marche.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter simultanément deux (2) produits de la marque NESTLE®, toutes catégories confondues, dans un hypermarché Carrefour, ou son drive, entre le 28/02/2023 à 8h00 et le 13/03/2023 inclus à 23h59 inclus (heure française). Le participant devra conserver sa preuve d'achat jusqu'à l'obtention de la dotation (mentionnant de manière lisible les produits NESTLE® concernés par l'opération, nom de l'hypermarché Carrefour où l'achat a été effectué et la date de l'achat), celle-ci lui sera demandée lors de son inscription au Jeu.
- Se rendre sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2023> entre le 28/02/2023 à 8h00 et le 13/03/2023 inclus à 23h59 inclus (heure française).
- S'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, date d'achat, nom du point de vente et téléchargement de la preuve d'achat). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.
- Cocher les cases suivantes :
 - « J'ai lu et j'accepte ce règlement » puis cliquer sur « Je participe » ;
 - « Je souhaite recevoir les communications NESTLE® ! (Bons plans et bons de réduction) »
 - « Je certifie être majeur au moment du Jeu, j'ai lu la « Politique Nestle sur la protection des données personnelles, et j'accepte l'utilisation de mes données personnelles faites dans ce cadre »
- Puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

1. Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 20/03/2023, et sera effectué parmi les participations conformes au présent règlement, sous réserve de la validité de la preuve d'achat.

Seuls les participants ayant été tirés au sort recevront par email leur carte e-cadeau Carrefour. Une demande d'envoi physique de la carte pourra être faite. Les frais d'envoi seront à la charge de la Société Organisatrice.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation dans un email à l'adresse électronique qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif de 1 semaine à compter du tirage au sort. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur Nestlé :

Nestlé France Service Consommateurs - Jeu NESTLE® Transversal chez Carrefour en 2023
34-40 rue Guynemer
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

- Si le gagnant souhaite obtenir sa carte cadeau sous format physique, il peut contacter la Société Organisatrice à l'adresse mail suivante : jeunestlecarrefour2023@gmail.com; adresse d'envoi des e-carte cadeaux.

Dans le cas où le gagnant a demandé à recevoir une carte cadeau en format physique, il est précisé que la Société Organisatrice veille au bon acheminement de la dotation. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) ou par email à l'adresse suivante : jeunestlecarrefour2023@gmail.com sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible sur le site du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/carrefour2023> jusqu'au 15/04/2023 inclus.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Nestlé France Service Consommateurs – Jeu NESTLE® Transversal chez Carrefour 2023
34-40 rue Guynemer
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après l'envoi des dotations, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur NESTLE®. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique sur la protection des données personnelles - à destination des clients/consommateurs](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Nestlé France Service Consommateurs 34-40 rue Guynemer – 92 130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.